

# Retraites, la loi validée et promulguée reste injuste

**CONTRE UNE  
LOI INJUSTE  
POUR UNE  
REFORME  
EQUITABLE**

**L'appréciation générale de la CFDT sur la réforme gouvernementale des retraites reste inchangée : le texte est injuste et inefficace !**

Pour Jean-Louis Malys, secrétaire national chargé des retraites, « *la CFDT prend acte* » de la validation de loi sur la réforme des retraites et de sa promulgation par le président de la République, mais cela « *ne modifie pas notre appréciation générale de la réforme* » : ce texte reste injuste et inefficace. La CFDT n'a cessé de le répéter et de l'expliquer depuis le mois de juin : « *le recul des bornes d'âge à 62 et 67 ans pénalise les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs aux carrières précaires.* » De même, « *les dispositions concernant la pénibilité ne sont pas satisfaisantes car elles ne prennent pas en compte les conséquences sur la santé qui apparaissent après l'âge de 60 ans.* »

Cependant, la CFDT a obtenu l'ouverture d'un débat national portant sur une réforme globale du système à partir du début de l'année 2013. Cela fait des retraites un des sujets incontournables des années à venir.

## **Des actions multiformes le 23 novembre**

Il s'agit désormais de « *rester visibles et mobilisés, mais avec des formes adaptées aux préoccupations des salariés* », parce que le soutien populaire au mouvement intersyndical ne s'est pas démenti jusqu'à la journée de mobilisation du 6 novembre. C'est bien la preuve que le message porté depuis le début de la mobilisation par la CFDT – « *oui, une réforme des retraites est nécessaire, mais la réforme gouvernementale est injuste et inefficace* » – a été compris par l'opinion publique. [L'intersyndicale ne s'y est d'ailleurs pas trompée.](#) En réaffirmant son opposition à cette réforme gouvernementale conçue sur les seuls paramètres d'âge. Les organisations syndicales signataires, au premier rang desquelles la CFDT, « *continueront d'agir pour la réduction des inégalités, une véritable reconnaissance de la pénibilité et d'autres alternatives pour le financement du système de retraites par répartition* ».

C'est dans ce cadre et pour coller aux attentes des salariés qu'elles appellent à **une journée, le mardi 23 novembre, d'« actions multiformes décidées par les organisations territoriales et professionnelles »**. Ces rassemblements, meetings, arrêts de travail ou flashmobs seront une façon de répondre aux préoccupations des salariés, au plus près de leurs lieux de travail et de vie, et de « *permettre la participation du plus grand nombre* ».